

## AGRICULTEURS, PROPRIETAIRES FONCIERS, COLLECTIVITES

- Vous avez du terrain à mettre à disposition d'un jeune pour se tester et éventuellement s'y installer ?
- Vous êtes agriculteur et vous cherchez un associé mais souhaitez d'abord tester une collaboration ? Ou, vous êtes bientôt à la retraite et souhaitez transmettre votre exploitation ?
- Vous êtes une collectivité et vous souhaitez développer les productions agricoles locales et soutenir l'activité économique de votre territoire ?

Ne pas jeter sur la voie publique - Photos : Fotolia, Stéphane Couet, R. Lemaître.

# NID'AGRI

Le collectif **NID'AGRI** peut vous mettre en relation avec des porteurs de projets motivés qui bénéficient d'un accompagnement technico-économique de qualité. **NID'AGRI** propose un cadre qui sécurise à la fois le propriétaire foncier et le porteur de projet.

N'hésitez pas à nous solliciter pour nous rencontrer et nous faire part de votre projet !



Action financée par :



PORTEURS DE PROJET, AGRICULTEURS,  
PROPRIETAIRES FONCIERS, COLLECTIVITES

# NID'AGRI

l'espace-test agricole  
Seine-Maritime / Eure



## RENSEIGNEMENTS

Réseau des CIVAM normands  
Antenne d'Allouville-Bellefosse  
installation.rcn@civam.org  
02.32.70.43.57

[www.civam-normands.org](http://www.civam-normands.org)

## DYNAMISER & SÉCURISER LES INSTALLATIONS AGRICOLES



# LE TEST D'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le test d'activité agricole est un dispositif permettant à un porteur de projet de développer son activité agricole :

- en conditions réelles, de manière responsable et autonome,
- sur une durée limitée,
- dans un cadre réduisant la prise de risque.

**NID'AGRI** est le fruit d'un travail collectif entre quatre structures d'accompagnement au développement d'une agriculture durable et solidaire : le Réseau des CIVAM normands, Terre de liens, Association Bio Normandie, Rhizome.



# VOUS ÊTES PORTEUR DE PROJET ?

Le test d'activité agricole vous permet d'étudier :

- la viabilité de votre projet,
- l'adéquation de votre projet avec vos besoins et attentes,
- une poursuite, adaptation, réorientation de votre projet ou un changement de voie.

## QUE PEUT VOUS APPORTER NID'AGRI ?

Nous vous fournissons :

- un numéro SIRET vous permettant de commercialiser votre production agricole,
- une protection sociale pour travailler en toute sécurité,
- un accompagnement adapté à vos besoins : *gestion globale du projet, organisation du travail, comptabilité, démarches réglementaires, développement des débouchés, savoir-faire technique.*

Vous pouvez vous tester sur vos terres. En l'absence de foncier, **NID'AGRI** peut vous aider à trouver un lieu : ferme déjà existante ou lieu mis à disposition par une collectivité ou un propriétaire foncier.

## PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

La période de test dure de 1 à 3 ans formalisée par la signature d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise.

Durant cette période, vous pouvez bénéficier des aides Pôle Emploi ou de l'indemnité de stage "créateur d'entreprise en ETA", le temps de pouvoir vous rémunérer suffisamment de votre activité.

## VOUS POUVEZ INTÉGRER NID'AGRI SI...

- votre projet s'inscrit dans une démarche agricole durable et solidaire,
- vous avez au moins une expérience pratique en agriculture (stage, bénévolat, salariat...),
- et surtout... vous êtes motivé !

## VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

Venez nous rencontrer pour nous présenter votre projet professionnel et échanger sur l'intérêt de le développer dans le cadre de l'espace-test agricole **NID'AGRI**. Par la suite, le collectif vous accompagnera dans les différentes étapes du test.

